

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	26 (1969)
<b>Heft:</b>	12: Numéro spécial de ski
<b>Rubrik:</b>	M. Hodler, président de la FIS, au-devant d'une tâche ardue : la mise en pratique du nouveau statut des skieurs

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La mise en pratique du nouveau statut des skieurs**

Aucune fédération internationale n'était encore allée aussi loin que celle du ski — la FIS — dans la voie d'une libéralisation réaliste du statut de ses sportifs. Lorsqu'ils furent connus, les nouveaux articles 8 et 9 du règlement international relatifs à la qualification — et partant à l'amateurisme — des skieurs, adoptés par le Congrès de la FIS siégeant en mai dernier à Barcelone, furent commentés élogieusement.

Ils correspondaient incontestablement à un acte courageux, réaliste et du plus haut intérêt puisqu'ils ne pouvaient manquer d'avoir des répercussions sur d'autres fédérations aux prises avec le même problème. Enfin, même le CIO concerné directement par le statut des skieurs participant aux Jeux d'hiver, se trouvait confronté avec une politique nouvelle en matière d'amateurisme.

En effet, en remettant à neuf ses deux articles traitant de la qualification des skieurs, la FIS avait autorisé ses fédérations:

1. à rembourser aux athlètes leurs frais (autres que ceux couverts normalement par les fédérations en période d'entraînement et de compétition) et leur manque à gagner. Et cela sans aucune limitation de durée.
2. Les coureurs étaient autorisés — avec l'accord écrit de leur fédération — à permettre l'exploitation publicitaire de leur nom, de leurs titres et de leurs succès, à des fins commerciales.

### **«Banque du ski»**

Dans la pratique, la FIS suggérait aux fédérations qui entendaient appliquer ce nouveau règlement, de signer d'une part un ensemble d'accords avec un groupe de fabricants, fournisseurs attitrés de leur équipe et de l'autre des accords individuels avec chaque coureur titulaire d'une équipe représentative. On tenait ainsi compte de la situation particulière du ski, notamment au niveau de ses incidences économiques et commerciales.

Pour les coureurs et les fabricants, la fédération occupait une position de «banque du ski». Elle octroyait aux fabricants — en matière de publicité — les droits qui lui seraient cédés au préalable par les coureurs. En contrepartie, les fabricants lui livreraient du matériel et de l'argent frais. Pour ses prestations, le coureur recevait de sa fédération le remboursement de ses frais et de son manque à gagner.

En ce qui concerne le premier volet, M. Marc Hodler, qui cumule les fonctions de président du ski et de membre du CIO, ne craignait pas d'affronter le CIO et son président, M. Avery Brundage. «Il y a bien longtemps, dit-il, que la Fédération de ski américaine et même le Comité olympique US, dont le purisme en matière d'amateurisme ne peut être suspecté, pratiquent la politique de l'«endorsement» en autorisant leurs fournisseurs à exploiter cette qualité dans leur publicité».

Pour le reste, c'était une autre paire de manche. Le communiqué «saluant les efforts de la FIS en vue de contrôler la qualification des skieurs» que M. Brundage rédigea lui-même vers la fin de la session du

CIO à Varsovie, au début du mois de juin, n'entretint qu'une brève équivoque. Elle fit croire à quelques observateurs que le président du CIO couvrait de son autorité la politique nouvelle suivie par la FIS. Mais la seule référence aux «règles olympiques» associée à cette déclaration, démontrait qu'en fait, M. Brundage n'avait pas cédé d'un pouce.

### **Une mise en route difficile**

Si M. Marc Hodler avait laissé faire, dire et écrire, lorsque son président olympique annula en quelques mots tout ce que la FIS avait élaboré à Barcelone, c'est parce que le communiqué sauvaient aussi bien la face de M. Brundage que celle des dirigeants internationaux du ski. Enfin, M. Hodler est également merveilleusement bien placé pour savoir que ce qui paraît encore inacceptable à M. Brundage ne tardera pas à être admis par le CIO lorsque son président en exercice se sera retiré des affaires du sport...

Rentré en Suisse avec ce que les uns considéraient comme un demi-échec, les autres comme une amorce de victoire, M. Marc Hodler, assez gravement accidenté de surcroît quelques semaines plus tard en inspectant une piste de ski de la région de Zurich, allait au-devant de l'étape la plus difficile: celle de la mise en route des nouveaux règlements.

Durant le congrès de Barcelone, au programme doublément chargé, il n'avait pas été possible de s'étendre sur les modalités d'application des nouvelles règles. En un premier temps, il semble d'ailleurs que M. Hodler et ses collègues entendaient laisser faire les fédérations. D'autant que le problème ne concerne qu'un nombre restreint d'entre elles et que certaines de celles-ci possèdent déjà un système qui correspond aux grandes lignes du nouveau règlement.

### **L'exemple français**

Ainsi la Fédération française de ski, dont le président Maurice Martel, en tant que membre du conseil de la FIS, avait participé très activement à l'élaboration du nouveau règlement, avait depuis longtemps mis en place, dans sa fédération, un système de «pool» qui fonctionne à la satisfaction de tout le monde et qui, à plus d'un égard, semble avoir servi de modèle aux dirigeants de la FIS.

C'est dans les pays qui ne possédaient encore aucun système de ce genre, et pour lesquels précisément les nouvelles règles ont été conçues, que les choses vont beaucoup plus mal. Les problèmes qui se posent sont de divers ordres.

Il y a le cas des coureurs qui, depuis de nombreuses années ont monnayé régulièrement leur notoriété avec les fabricants les plus divers, qui tirent de cette situation des bénéfices parfois substantiels et qui se rebiffent devant la prétention de leur fédération qui se propose de fixer leurs indemnités à un niveau beaucoup plus modeste. Certes, ce qui jusqu'ici se passait avec la plus grande discréetion pourrait encore se pratiquer sous le nouveau régime. En théorie seulement, car il est peu vraisemblable que le fabricant déjà sollicité par une fédération accepte une seconde ponction de la part du coureur.

Il s'agit là d'un problème de génération, car, lorsque certaines moeurs auront disparu avec la retraite des plus anciens coureurs du moment, le système qui fonctionne à la perfection en France, sera également valable en Suisse, en Allemagne, en Autriche ou en Italie.

C'est l'Italie, qui, avec un bel accent de sincérité, pose un autre problème. Sous l'impulsion de son directeur sportif Jean Vuarnet, la Fédération italienne a créé un «pool». Or, pour payer les coureurs, tout en les intéressant matériellement à leurs performances, les dirigeants italiens ont eu l'idée d'indexer leur traitement mensuel à leur classement FIS et à leur ancienneté. C'est ainsi que l'on a pu lire dans le bulletin de la Fédération que Claudio de Tassis toucherait dorénavant 272 000 lires par mois, Clataud 146 000, de Nicolo 114 000.

#### L'avenir: le fonds social

Une solution aussi hardie — d'autant plus hardie que les dirigeants italiens ont eu le tort de l'exposer sur la place publique — ne pouvait franchir la censure de la FIS.

«Pas question pour nous d'entériner le système italien, m'a dit le président Marc Hodler. Il s'agit là d'une forme de prime. C'est du professionnalisme, donc un système que nous ne pouvons accepter.»

Mais comment, en fait, le système doit-il fonctionner?

M. Marc Hodler, après nous avoir annoncé qu'il tiendrait prochainement une réunion d'information avec les présidents des fédérations concernées — les «alpins» en un premier temps, les «nordiques» en un second — répond sur ce point:

«Compte tenu de la situation particulière du ski, que nous avons réussi à faire admettre par le CIO, nous voulons placer tous les skieurs sur un plan d'égalité

dans le domaine de leurs préoccupations matérielles. Nous ne voulons pas qu'un coureur soit obligé de renoncer à courir parce que son activité sportive constitue une charge pour sa famille. Chacun doit pouvoir courir aussi longtemps qu'il s'en sent capable et sans préjudice pour les siens ou pour son avenir.

«De ce fait, nous sommes d'accord pour que les fédérations remboursent, même sous la forme de forfaits très généreusement alloués, un ensemble de frais: voiture personnelle, massages, soins médicaux. En plus, le manque à gagner réel pour le temps de l'entraînement et des compétitions. A ce régime, les champions et les championnes ne peuvent et ne doivent pas s'enrichir puisqu'il n'est pas question d'en faire des professionnels.

«Ce qui est beaucoup plus important, c'est d'assurer leur avenir. Et en ce point notre souci rejoint les préoccupations, mais aussi les idées que l'on discute au niveau du CIO où une réforme des règles est également étudiée en commission.

«C'est l'idée du «fonds social» dont la mise en place nous a été suggérée par un membre éminent du CIO. Elle me paraît d'autant plus intéressante que l'origine de l'impulsion qui nous a été donnée nous permet de penser que le CIO lui-même pourrait un jour s'orienter dans cette voie. Il s'agirait de créer au sein de chaque fédération un fonds spécial alimenté par des sources diverses — et dans le cas du ski elles seraient très nombreuses. Chaque coureur, sa carrière terminée, pourrait toucher de ce fonds une somme à fixer de cas en cas, compte tenu de sa situation, mais aussi de son orientation future.

«Bref, ce fonds devrait permettre à des garçons et à des filles qui consacrent parfois vingt ans de leur vie au ski et qui n'ont pu apprendre aucun métier, ni amorcer aucun début de carrière extra-sportive, de se recycler dans les meilleures conditions dans un nouveau domaine professionnel.»

S. L.

## Nos équipes nationales se préparent

### Les nordiques: ça marche très fort. 6000 km dans les jambes !

Leonhard Beeli, chez des nordiques, trace en quelques mots la situation des fondeurs:

«Nous nous sommes réunis au mois de mai à Worblaufer avec l'équipe nationale, les candidats, les juniors et les gardes-frontières, au total environ 40 personnes. Il s'agissait d'un cours d'instruction pour l'entraînement de la condition physique. Les 5 et 6 juillet, nous nous sommes retrouvés à Einsiedeln pour voir le terrain d'entraînement, discuter de la saison et faire le point de la situation. Nous avons pu nous rendre compte que tous s'étaient préparés avec sérieux et en suivant les instructions requises au printemps. Du 7 au 10 août, les fondeurs ont pratiqué la course en forêt à Tête de Ran, au régime de 6 heures par jour. Dès le 3 septembre et durant une semaine, ils ont été à St-Moritz pour un nouveau cours sur sec. Marches en montagne, courses, dont le but est de renforcer les poumons et le cœur à une certaine altitude et à un rythme plus soutenu. Fin septembre, début octobre, une nouvelle semaine, soit sur glacier à ski soit encore sur sec. Dès le mois de novembre, cours sur neige à St-

Moritz d'abord de 15 jours, puis en décembre de 3 semaines. Enfin, deux fois une semaine en janvier et en février. Ces derniers cours dépendront du calendrier des manifestations. Au total, environ 10 semaines. Ceci ne tient pas compte de l'entraînement individuel quasi quotidien, qui est la principale partie de notre programme. On peut estimer que les fondeurs couvrent à pied environ 2500 à 3000 km, entre les mois de mai et novembre et de 3000 km à ski jusqu'au début des courses.

«Pour l'instant, nous pouvons être très satisfaits de la condition de nos hommes. Il est évident que Stüssi et Koch qui sont guides n'ont peut-être pas tout à fait la même préparation que leurs camarades, car ils pratiquent leur métier en été. Pour Koch, le problème est presque insoluble. Vous savez que Olsson ne revient pas, Denis Mast, Aloïs Kaelin et Sepp Haas sont chargés de la préparation technique alors qu'Uli Wenger fonctionne comme coach. Cette formule nous paraît très valable.

«Certes, nous aurions aimé revoir le Suédois, mais n'oublions pas que son absence n'est pas une catastro-